



Octobre 2025



La filialisation d'Intercités et ses conséquences

Intercités : trop de contraintes, pas assez de reconnaissance !

Depuis toujours, les ADC des trains INTERCITÉS font figure de parents pauvres par rapport aux autres activités. Pourtant, la technicité requise, le travail de nuit et les conditions de travail dégradées à cause de la vétusté du matériel du parc ordinaire devrait se traduire par une juste reconnaissance financière. Aujourd'hui, les roulements sont généralement multi activités, ce qui permet un équilibre financier en maintenant des primes traction correctes.

Demain, cet équilibre n'existera plus. La Direction prépare l'ouverture à la concurrence et détoure les entités Intercités ce qui implique la création d'établissements dédiés à l'activité Intercités. Terminés les roulements multi-activités !!! Avec pour conséquence la fin de l'équilibre financier et l'effondrement potentiel des primes traction.

SUD-Rail passe à l'action !

Dès les annonces de la Direction d'INTERCITÉS de sa volonté de « détournement » et de filialisation de son activité en créant des établissements mono activité, vos représentants SUD-Rail ont agi.

Une DCI unitaire a été déposée, pointant :

- ⇒ **Le risque d'effondrement des primes traction (TA/TB)**
- ⇒ **La dégradation de la qualité de service et des conditions de travail**

DES PERTES PRÉVISIBLES... ET CONFIRMÉES !

Les discussions avec la Direction ont permis de confirmer nos craintes. La Direction a en effet confirmé une perte de 2 à 8 € par JS, avec une baisse encore plus marquée sur les trains de nuit.

Des compensations financières timides

Face à la mobilisation et aux pressions des cheminots, la direction a décidé la mise en place de mesures de compensations financières : la création d'une prime complémentaire journalière.

Roulements Oxygène et SUNI Jour :

+4 € lorsque l'ADC conduit une rame du parc ordinaire non réversible.

Roulements SUNI de Nuit :

+8 € si l'ADC conduit une rame du parc ordinaire non réversible avec au moins 2h de travail entre 23h et 6h. Si au moins 70 % des JS d'un roulement sont concernées, toutes les JS de ce roulement deviennent éligibles.

Selon la direction, ce mécanisme permettrait un "repositionnement cohérent" des roulements INTERCITÉS dans les parcours professionnels.

Pour SUD-Rail, ce mécanisme de primes journalières supplémentaires soulève néanmoins des inquiétudes sur la charge de travail des cellules primes, déjà fortement sollicitées.

La direction, affirme en être consciente et affirme avoir travaillé sur un système d'automatisation intégré à AMÉTISTE, censé éviter toute surcharge administrative et garantir une application fluide de la mesure.



Des projections optimistes... pour mieux minimiser les pertes !

Roulement	PMJT ACTUEL	PMJR du roulement dédié	PROJECTION PMJT avec compensation proposée
160 PLY	53€23	51€22	55€22
120 IV	53€23	48€30	56€30
170 CLE	55€74	56€12	60€12
170 VCE	58€08	51€81	59€81
170 LS	47€89	47€14	51€14
120B BLG	47€54	46€23	50€23
182 BLG	44€81	42€16	50€16
160 BBX	53€33	53€33	58€24
161 STE	50€58	50€58	53€55

DES CHIFFRES À NUANCER

Ces projections, bien que positives pour certaines, interpellent fortement sur les roulements dédiés aux trains de nuit, souvent avec un nombre de journées limitées dans l'année.

La direction annonce une augmentation de salaire d'environ :

- +160 € pour BLG,
- +200 € pour Valence

Ces chiffres ne sont qu'une projection théorique, fondée sur des roulements incertains. Les compensations promises ne feront que limiter la casse face aux pertes futures liées à la spécialisation de la charge.

Mais gros point noir : le roulement d'Ivry subirait une perte d'environ 120 € !

Pour SUD-Rail, cette baisse, au vu des conditions de travail exigeantes sur les trains de nuit, est inacceptable. Les agents doivent être clairement informés.

La direction s'est engagée à faire preuve de transparence et rappelle que l'affectation dans ces roulements repose sur le volontariat.

SUD-Rail a interpellé la direction sur plusieurs points :

- Comment sera compensé la perte financière anticipée des ADC de Clermont, impactés dès le changement de service de décembre 2025 (SA26) ?
- Quelles mesures pour les ADC de Valence, dont le roulement passera de 30% à 10% de charge TER ?

La Direction nous annonce des "gestes" qui seront effectués pour anticiper des mesures financières avant l'intégration complète des ADC chez INTERCITÉS.

Sous la pression, la direction cède... mais à minima !

Pour SUD-Rail, la pression exercée par les cheminots a contraint la direction d'Intercités à réagir. Il le fallait pour garantir des conditions salariales acceptables pour tous les ADC forcés et contraints de les rejoindre, mais aussi pour compenser des conditions de travail rendues difficiles par des engins moteurs vétustes, des rames Corail en souffrance et un réseau délaissé au profit du tout-TGV.

Pour SUD-Rail, nous accueillons favorablement ces mesures de compensation. Nous continuons de penser que cette politique de filialisation est néfaste et ne contribuera pas à l'amélioration du service ni des conditions de travail des salariés. Nous considérons que la Direction, en compensant à minima la baisse potentielle de prime traction, perd l'occasion de valoriser cette activité qui mériterait une reconnaissance financière bien plus importante compte tenu des compétences mise en œuvre.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique toujours une prime traction forfaitisée avec :

- ⇒ Une prime de base journalière
- ⇒ Une sécurisation à 100% de la prime traction
- ⇒ Une revalorisation de la prime traction



Rejoins-nous !!!

